

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 924

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 2

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« à ces dispositions »

les mots :

« aux obligations prévues au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.